



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 03 2021

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil vingt et un, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel, sous la présidence de M. Georges MOLMY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, Mme AUBER et MM. DOUYERE et BERNIER Adjoints, Mmes LEHERQUIER, RASSET et PETIT, MM. CARCEL et MALANDRIN.

Absent(s) excusé(s) : M. RATTANA donne pouvoir à M. MOLMY et Mme ALLEAUME donne pouvoir à Monsieur DOUYERE

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame RASSET a été élue secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE MONTVILLE - DELIBERATION 21-001

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de Montville pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DELIBERATION 21-002

M. le Maire cède la présidence du Conseil Municipal à Mme Françoise AUBER et se retire de l'assemblée pour le vote.

Mme BASILE, secrétaire de mairie donne lecture du compte administratif 2020 :

Report de l'excédent de fonctionnement 2019	201 459,42 €	
Recettes de fonctionnement 2020 :	175 197,76 €	} -34 268,93 €
Dépenses de fonctionnement 2020 :	209 466,69 €	

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 = 167 190,49 €

Report de l'excédent d'investissement 2019	456 931,18 €	
Recettes d'investissement 2020 : 21 130,81 €		} -297 558,56 €
Dépenses d'investissement 2020 : 318 689,37 €		

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020 = 159 372,62 €

EXCEDENT GLOBAL 2020 = 326 563,11 €

Restes à réaliser 2020 - RECETTES	166 924,00 €
Restes à réaliser 2020 - DEPENSES	<u>411 458,00 €</u>
Solde RESTES à REALISER =	- 244 534,00 €

TOTAL CUMULE Fonctionnement + Investissement = 82 029,11 €

M. le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 par 8 votes POUR (+ 1 pouvoir).

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2021.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021 – DELIBERATION 21-003

Le résultat de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat négatif en investissement et positif en fonctionnement :

Report du résultat d'inv. de l'exercice précédent	456 931,18 €
Résultat d'investissement de l'exercice	<u>-297 558,56 €</u>
Résultat cumulé d'investissement :	159 372,62 €
Solde des Restes à Réaliser :	<u>- 244 534,00 €</u>

Besoin de Financement : = - 85 161,38 €

Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent 201 459,42 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice -34 268,93 €

Résultat cumulé de fonctionnement : 167 190,49 €

Solde à affecter en Investissement : - 85 161,38 €

Solde à reporter en fonctionnement : 82 029,11 €

Le Conseil Municipal valide le report automatique au budget primitif 2021 des résultats de chaque section :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 82 029,11 €, arrondi à 82 030,00 € au compte C/002 du BP 2021.
- Emission d'un titre au C/1068 pour le montant de l'affectation de résultat de 85 161,38 arrondi à 85 162,00 € au BP 2021.
- Report du résultat d'investissement de 159 372,62 € arrondi à 159 373,00 € au compte C/001 du BP 2021.

OBJET : CREATION DE 3 RESERVES DE PROTECTION INCENDIE « ROUTE DES FORRIERES, ROUTE DE LA VALLEE ET IMPASSE DES JONCS» - DELIBERATION 21-004

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) fixe les règles relatives à la défense extérieure contre l'incendie à l'échelon du département. Il est rédigé par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS 76) et est arrêté par le Préfet du département.

Il est précisé que selon l'habitat existant ou à venir et donc selon le classement du risque retenu, la commune doit « en général » disposer d'un Point d'Eau Incendie (PEI) à une distance maximum de 200 mètres pour lutter contre les propagations d'un sinistre et à son extinction.

M. le Maire propose de mettre en place 3 réserves incendie :

-la première « Route des Forrières » sur le terrain d'un agriculteur de la commune, qui a donné son accord oral pour l'opération.

- la deuxième « Route des Forrières » sur le terrain d'un particulier, qui a donné son accord oral pour l'opération.

-la troisième « Route de la Vallée et l'impasse des joncs » sur la place de la Chapelle ou chez un particulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser les 3 réserves de protection incendie avec voie de garage pour les camions pompiers, « Route des Forrières et Route de la Vallée et l'impasse des joncs».
- De retenir un coût approximatif de 36 818 € HT pour 1 réserve de 120 m3 chacune. Un appel d'offre sera réalisé pour ce projet.

De charger M. le Maire de solliciter le maximum de subventions pour la réalisation de ces 3 réserves d'eau de 120 m3 pour un coût global approximatif de 110 454€ HT soit 132 544.80 € TTC.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

-Réunion commission service à la personne le 23 février :

*Piscine-Modalités de remboursement liées au 2^{ème} confinement

2 scénarios retenus :

- A) Si les activités « animations piscines » reprennent pour tous début avril distribution de contremarques au prorata des séances perdues.
- B) Si les activités « animations piscines » ne reprennent pas avant la fin juin il est proposé de rembourser les usagers après déduction de 30% de la somme pour les charges forfaitaires.

-Réunion du conseil communautaire du 14/12/20

*Election d'un membre du bureau communautaire : Monsieur Alix Dominique

*La CCICV informe sur le plan de relance dans le domaine de l'écologie, la compétitivité et de la cohésion

*Programme 2020 bouclé pour la voirie, reste panneaux usagers réalisés fin 2020 ou début 2021

*Ramassage des déchets verts : demande à faire en octobre 2021 pour 2022

*Bacs jaunes : 22 000 bacs distribués, la CCICV gère la distribution, c'est elle qui doit être prévenue s'il manque des bacs, des sacs jaunes sont toujours disponibles pour ceux qui n'ont pas de bac.

Compte-rendu du conseil d'école

SIAEPA Les 3 sources : Gestion du service public d'assainissement de l'ensemble du périmètre du SIAEPA sous forme de concession de service public de type affermage pour une durée de 12 ans.

Renouvellement de canalisations d'eau potable (environ 25 km).

Passage de l'ONF pour le marquage des arbres à abattre et à conserver.

Problématique des chiens -2 divaguent chemin des Forrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.